



AVIS PUBLIC

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique à la salle Cantin de l'hôtel de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, au 200, route de Fossambault à Saint-Augustin-de-Desmaures, les 20 et 21 novembre 2017 à 10 h, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires s'il y a lieu, y compris les intérêts et les frais plus les frais encourus subséquemment, et ce, à moins que lesdites taxes, les intérêts et les frais ne soient payés avant la vente, le tout conformément à la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. c. C-19).

Tous les lots ci-après énumérés font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Matricule	Propriétaire(s) inscrit(s) au rôle	Situation	Cadastre du Québec
2683-11-5483-1-000-0000	NANCY CARRIER ET PIERRE SAVARY	1875, chemin du Haut-Fossambault	3056654
3077-68-7385-1-000-0000	ALAIN LAFLAMME ET CLAUDINE LAQUERRE	233, rue du Brome	3058337
3177-17-2846-1-000-0000	PIERRE-LUC RAYMOND ET ANNE RATTE	161, rue du Trèfle	3058096
3178-10-6438-1-000-0000	SAMUEL BELLEFEUILLE-COSSETTE	105, rue du Trèfle	3058289
3179-56-0595-0-001-0013	9319-6962 QUÉBEC INC.	13 – 85, rue de Lisbonne	5549777 5549764 5537138
3277-58-1419-0-000-0000	MICHEL TURCOTTE ET NANCY LOWE	141, rue Geneviève-Tinon	4150660
3278-38-7786-1-000-0000	LAURENT BLOUIN	242 A, route 138	3055150
3380-72-2428-3-000-0000	9333-9026 QUÉBEC INC.	rue de Sydney	5845977 5855102 5855101
3679-70-9455-1-000-0000	PIERRE DESGAGNÉ	3053, rue du Verger	2813108
3778-53-6117-1-000-0000	CLAUDINE BEAULIEU	4825 N, rue du Sourcin	2812113
3779-15-9109-1-000-0000	DENIS LAFORCE	3041, rue Ratté	2811718

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONDITIONS DE VENTE

1. Toute personne qui désire se porter adjudicataire ou agir à titre de mandataire est invitée à s'inscrire au préalable de 9 h à 10 h, aux dates et à l'endroit indiqués pour la vente et remplir les conditions pour enchérir.

Conditions à respecter pour enchérir:

- Déclarer devant la personne faisant la vente, son nom, son prénom, son occupation et son lieu de résidence.
- Présenter une pièce d'identité parmi les suivantes :
 - Permis de conduire
 - Carte d'assurance-maladie
 - Passeport
- Toute personne désirant enchérir pour une autre personne doit présenter copie de la pièce justificative l'autorisant d'agir :
 - À titre de représentant d'une personne physique : sa procuration ou son mandat
 - À titre de représentant d'une personne morale : copie de la pièce justificative l'autorisant d'agir. (résolution-mandat, procuration et autres)

2. L'adjudicataire doit payer **immédiatement** le prix de son adjudication. Ce **paiement total** doit être fait au comptant, par chèque certifié, par traite bancaire ou par mandat-poste à l'ordre de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

À défaut d'un paiement immédiat, la personne faisant la vente remet sans délai l'immeuble en vente.

3. L'adjudicataire est dès lors saisi de la propriété de l'immeuble adjugé et peut en prendre possession, sujet au retrait qui peut en être fait dans l'année qui suit, sans pouvoir cependant y enlever le bois ou les constructions pendant ladite année.

4. La taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ) s'appliquent à ces ventes. L'adjudicataire qui est un inscrit auprès des gouvernements eu égard à ces taxes doit fournir ses numéros d'inscription au moment de l'adjudication.

5. **Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Service de la trésorerie au 418 878-2955.**

Donné à Saint-Augustin-de-Desmaures, ce 1^{er} novembre 2017, conformément à la résolution 2017-375 adoptée par le conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, le 19 septembre 2017.

Le greffier de la Ville,
Daniel Martineau